SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 75.

PASSAGE DU SUND.

DU 26 au 30 Août 1766, il eſt paſſé par ce détroit 43 Vaiſſeaux partis d'Amſterdam, dont 31 pour la Mer Baltique avec du ſel & en leſt, 4 pour Dantzick, 2 pour Konigsberg, 1 pour Lubeck, 1 pour Riga, 1 pour Pétersbourg, 1 pour Norkoping, 1 pour Roſtock à fret & 1 pour Copenhague avec du ſel, du lin, à fret en leſt; 13 allants à Amſt. dont 5 partis de Dant. & 2 de Liebau avec du ſeigle, des poutres, des cendres, des barres de fer & des ſemences, 4 de Konigs. avec des barres de fer, des cendres & des ſemences, 1 de Colberg avec du verre & 1 de Narva avec du ſeigle & des poutres; 13 partis des Iſles Britanniques, ſçavoir 6 de Londres, 2 de Liverpool & 1 d'Irlande pour la Mer Baltique en leſt & avec du ſel, 4 de Londres, dont 2 pour Dantzick & 1 pour Pétersbourg à fret; 5 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir 4 pour Londres, dont 1 parti de Dantzick, 1 de Riga avec des poutres, 1 de Colberg & 1 de Memel avec des barres de fer & des poutres, & 1 de Copenhague pour Corck avec du charbon.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le détroit, du 26 au 30 Août 1766, pour la HOLLANDE, 43 Vaiſſeaux d'exportation & 13 d'importation; pour les ISLES BRITANNIQUES, 13 d'exportation & 5 d'importation.

Le 26 Août 1766 il eſt paſſé par le détroit, pour la France, les Navires des Cap. *Claas Marten* parti de Bordeaux pour Pétersbourg avec du vin; *Pieter Dirks* parti de Rouen pour Dantzick à fret; *Pieter Ruurds* parti de Croiſic pour la Mer Baltique avec du ſel & en leſt; le 27 les Navires des Capitaines *Willem de Clerck* parti de Bayonne pour Lubeck avec du vin; *Anke Wiebes*; *Jan Volpts*; & *Gerrit Corn. de Boer*; *Laurens Annes*; *Bauke Pieters*; *Gotfried Damitz* partis de Bordeaux, les 2 premiers pour Pétersbourg, les 3 autres pour Stetin avec du vin, & le ſixième pour la Mer Baltique en leſt; *George Korn* parti de Saint Martin; *Lubbert Nap* parti de Noirmoutiers pour la Mer Baltique avec des harengs, du ſel & en leſt; le 30 les Navires des Capitaines *Harm. A. Wittewen* parti de Dantzick pour Nantes avec des planches; & *Siebe Jacobs* parti de Pétersbourg pour Toulon avec du chanvre.

DE ROUEN, *le 10 Septembre 1766.*

EXPORTATION.

ETAT *des grains & farines ſortis par Mer de la Généralité de cette Ville pour les Pays Etrangers pendant le mois d'Août 1766; ſçavoir,*

De *Rouen* pour l'ITALIE, 2089 quintaux de froment ou meteil; pour l'ESPAGNE 1020 quintaux de farines; pour le PORTUGAL, 140 quintaux dito; pour MARSEILLE 4950 quintaux de froment. Du *Havre* pour Bilbao 1006 quintaux de froment; pour GENES 335 quintaux de farines. De *Fecamp* pour CAEN 288 quintaux de froment.

Total des grains & farines exportés pendant le mois d'Août, froment 8333 quintaux; farines 1495 quintaux.

IMPORTATION.

Du 7 au 30 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 66 Navires & Barques, tant Français qu'Etrangers; de ces derniers il y avoit 1 Eſpagnol, 3 Anglais, 1 Suedois & 4 Hollandais, ſçavoir *Pedro de Idoyago* venant de Bilbao avec 92 balles de laine d'Eſpagne, 2 balles de réglisſe, 1 caiſſe & 1 paquet d'autres marchandiſes; *Oluff Jeſſen*; *Jan Boyle*, & *Thomas Brigde* venant de divers Ports d'Angleterre avec 2060 ſaumons de plomb, 1 grenier de charbon de terre & 54 ſapins; *Nils Sundmarck* venant de Stockholm avec 1360 bottes de fil de laiton, 200 barils de goudron, 356 bottes d'acier, ſoixante-cinq barils de fer blanc, dix-neuf barils de fer noir, 1414 pieces de tôle, 525 pieces de cuivre monnoyé, 6 barils, 1 caiſſe de mitrailles, 1 grenier de planches de ſapin, 59 barres, 550 feuilles de fer, 108 ſaumons de cuivre, 21 caiſſes 1 baril d'autres marchandiſes; *Joſeph Laſch & C. Duun* venant de Campwer en Zelande avec 1 baril de bois de teinture, 20 balles de poivre, 1 tonneau 2 bariques de corne à lanterne, 1 baril de pierres à aiguiſer, 80 bouteilles d'huile de vitriol, 3 caiſſes de gomme lacque, 90 barils de riz, 5 tierçons, 19 barils de capillaires, 13 futailles, 4 barils, 48 ſacs de piment, 6 futailles, 1 baril, 1 boëte

de colle, 2 tonneaux de ſucre, 26 bariques de couperoſe, 22 bariques de mine de plomb, 2 barils d'émeri, 16 futailles d'alun, 3 caiſſes d'acier, 7 balles de laine, 1 tonneau de pelleterie, 11 balles de peaux de chevreuil, 1 baril de bœuf ſalé, 1 grenier de bois de Campêche, 10 futailles de litarge, 5 futailles de céruſe, 3 futailles de gomme, 2 barils 3 caiſſes de colle de poiſſon, 2 tonneaux de ſoie de porc, 1 ballot de blanc de baleine, 21 bariques, 14 barils, 8 caiſſes, 125 balles d'autres marchandiſes; *Sieboltz Pietzr* venant d'Amesfort avec du tabac; & *Jans Jacob* venant de Roterdam richement chargé de marchandiſes d'épiceries, de drogueries, de quincailleries, de toiles, de fromages, de cuivre en planches & en fonds; des Navires français, le Capitaine *Martial Fayole* venait de Cayenne avec 227 buches de bois de couleur & 1 baril de café; le Capitaine *Maſſé* venait de Liſbonne avec 324 planches & 58 buches de bois de paliſſandre; le Capitaine *Manuel de Tribar* venait de Bayonne avec 18 balles de laine, 61 balles de réglisſe, 18 balles de liege, 239 pains de réſine & de brai, 190 planches de ſapin, 2 balles de dents d'éléphant, 1 balle de coton, 16 futailles, 15 balles de café, 3 balles de peaux de chien de mer, 4 barils de jambons, 3 barils de cuiſſes d'oies, 1 baril de ſaumon, 14 barres de fer; les Capitaines *Denys* & *P. Frechon* venaient de Marſeille chargés de 110 ballots de magnanaiſe, 94 balles de coton en laine, 1 barique & 5 balles d'alun, 178 caiſſes, 1198 demi-caiſſes, 125 tierces caiſſes, 98 tambours de ſavon & autres marchandiſes d'épiceries, de drogueries, de quincailleries, des coquillages & de coton filé; les Capitaines *Laurent le Vilain*, *le Fée* & *J. Lemoine* venaient de Bordeaux avec de l'huile de thérébentine, du bray & de la réſine, de l'aniſette, du galipot, des buches de bois de meubles, des cuiſſes d'oies, du ſucre, du café, du coton, du rocou, du paſtel, de l'indigo, des citrons confits & du vin; le Capitaine *Biller* venait de Morlaix avec 72 balles de fil, 600 ſaumons de plomb, 49 boucauts de cendres de tabac, 223 buches de bois de Campêche, du coquillage & 23 planches de chêne; le Capitaine *Niout* venait de Saint Malo avec 77 boucauts de ſucre terré, 24 bariques, 19 quarts de café; 2 venaient de la Rochelle avec de la réſine, du degras & de l'eau-de-vie; 1 de Caen avec du papier; 3 d'Iſigny avec du beurre; 2 de Cherbourg avec de la ſoude, du varec & du beurre, 3 de Dieppe avec des maquèreaux, 1 de Fecamp avec de la ſoude, du varec, du café, du plomb en grains & de l'huile; 8 de Barfleur & de Tancarville chargés d'avoine; 4 de Honfleur & 22 du Havre chargés de marchandiſes des Iſles, d'Eſpagne & de Marſeille.

DU HAVRE, *le* 11 *Sept.* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le 9 & le 10 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port les Navires le *Frere & la Sœur*, Cap. *P. Mouchel* du Hâvre, venant de S. Marc d'où il était parti le 19 Juil. chargé des product. du Pays; l'*Union*, Cap. *Chevreuil* du Havre, venant de la Rochelle chargé d'eau-de-vie, de cuirs & d'autres marchandiſes pour ce Port & pour Rouen; le *Saint Auguſtin*, Capitaine *Caſtille* de Bilbao, venant de ce même endroit & en relâche au Havre chargé de 295 balles de laine pour Rouen.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 9 & le 11 Septembre les Navires l'*Eſpérance*, Capitaine *David Sochon* du Havre, allant à la Guadaloupe chargé de bœuf, de beurre, de chandelle, de farine, de cloux, de charbon de terre, de roues, de cercles, de toilerie, de quincaillerie & de mercerie; la *Clara Maria*, Capitaine *Barend Wopkes*; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Daniel Meyer*, & la *Ville de Hambourg*, Capitaine *Drieſt* tous trois allant à Hambourg chargés en totalité de 767302 *liv.* de ſucre, 282263 *liv.* de café & 1023 *liv.* d'indigo.

NAVIRES EN ARMEMENT.

Le Navire l'*Amitié*, de 350 tonneaux, Capitaine *Hennequin* du Havre, eſt en charge en ce Port pour la Martinique, & partira à la fin d'Octobre. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à ROUEN, à M. Jacques Dupont, & au HAVRE à MM. Beudry & Boulogne.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Mardi 23 Septembre.

AGRICULTURE.

Des Colonies Ang. en Amérique.

ON mande de Penſacola qu'on a commencé à planter dans les différentes parties de la Province, du riz, du tabac & même des cannes de ſucre, & que l'on en attend le meilleur ſuccès. On ſe flatte auſſi que le terrein produira d'auſſi bon jalap que celui que l'on exporte aujourd'hui de la Vera-Cruz, ainſi que de la cire neuve & de l'indigo.

On apprend par des lettres apportées de la Virginie par le Vaiſſeau le *Commerce*, Capitaine *Feuron*, qu'une grande quantité de bled d'Inde & de tabac a été détruite dans cette Province par les débordemens occaſionnés par les pluyes continuelles qui ont tombé pendant pluſieurs jours.

Les dernieres lettres qu'on a reçues de S^t. Auguſtin, portent que l'on eſt ſur le point d'exporter de cette Place plus de 700 barils de goudron, & que l'on ſe flatte qu'elle deviendra la rivale de la Georgie dans l'article du goudron, à cauſe des grandes forêts de pins qui avoiſinent les rivieres navigables.

De Londres.

La récolte du froment eſt ſi avancée dans le Comté de Surrey, que pluſieurs des plus gros Fermiers ſe ſont engagés à porter les 1^ers. jours de Sept. du froment nouveau ſur les marchés de Guildford & de Kingſton.

On a reçu commiſſion d'acheter pluſieurs milliers de quarters de froment qui ſeront embarqués pour la Méditerranée.

Nous apprenons de l'Iſle d'Ély que l'orge & l'avoine ſont très-avancés en maturité, & que l'on commencera à ſcier ces grains le premier de Septembre.

L'on ſe flatte dans la Seigneurie de Thorney, que chaque acre produira l'un dans l'autre ſix à 7 quarters de grain.

De Francfort.

Les Électeurs, Princes & États du cercle du Rhin, ont rendu un Édit par lequel il eſt expreſſément défendu à leurs ſujets reſpectifs de ſortir de l'Empire pour aller s'établir ailleurs, & à tout étranger de les engager à cette émigration. Cet Edit a ſans doute été donné à cauſe du départ d'un grand nombre de familles Allemandes qui ont déjà paſſé dans les Colonies Anglaiſes de l'Amérique, comme on l'a vu dans pluſieurs de nos Gazettes.

Suite *de la réponſe de M. de la Borde aux objections qui lui ont été faites ſur ſon projet de cultiver des lins dans l'Armagnac.*

L'Armagnac n'eſt pas non plus un pays auſſi fertile que le prétend mon adverſaire. Il n'y a gueres que la quatriéme partie du terrein qui ſoit en culture, & les trois autres quarts ſont en bois & landes à défricher. Les terreins qui rapportent en grains ſix pour un, ſont fort rares, & je ſoutiens que

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſur vingt journaux, il n'y en a pas un journal de cette qualité. Les campagnes ne donnent que deux pour un, & quelquefois rien que les ſemences quittes de tout fleau, & cependant elles ſont cultivées. Le Maître qui donne cinquante ſacs de ſemences à ſon Métayer, eſt bien content ſi au temps de la récolte il peut en trouver cinquante autres pour lui & cinquante pour le Métayer, c'eſt-à-dire, en cueillir cent cinquante, la ſemence compriſe. Il n'y a pas un Maître dans l'Armagnac qui ne paſſât un bail de vingt-neuf années à ce prix là.

Ce ſerait peut-être un bonheur pour l'Armagnac ſi les Habitans avaient la même politique que les Hollandais, je veux dire, s'ils employaient leurs terres à de meilleures productions, & s'ils tiraient leurs bleds des pays voiſins. Peut-être nos neveux verront-ils un jour ce changement, puiſqu'actuellement on plante les meilleurs terreins en vignes, quoi qu'on ſçache qu'il faut les cultiver pendant ſix ans avant que d'en retirer du fruit. Si les Habitans viennent enfin à connaître un plus grand intérêt, notre adverſaire pourrait bien craindre de voir un jour les vignobles changés en terres couvertes de lin. *La ſuite*, &c.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALENÇON.		LYON.		NANCY.		TOURS.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Alençon.	21 18	Lyon.	25 11 11	Bar.	11 14	Amboiſe.	22* 7 3
Argentan.	21			Bitche.	12 11 3	Angers.	21 13
Bernay.	18			Boulai.	11 12 6	Beaugé.	21 2 5
Conches.	23*	Montbriſon.	22 15 4	Bourmont.	15 1 9	Chât. du-Loir	17 3 1
Domfront.	14* 3 4			Epinal.	14 7 5	Château-G.	16* 12 11
Falaiſe.	18 6	Roanne.	21*	Etain.	10 7 2	Chinon.	20 3 6
Lizieux.	21 14			Luneville.	13 10 9	Ladeche.	19 2 2
Mortagne.	19 14	St. Etienne.		Mirecourt.	14 1 7	Laval.	
Verneuil.	19 8			NANCY.	13 3 7	LeMans.	
		Villefranche.	26* 2 8	Neufchatel.	12 13	Loches.	21 11 2
				Pont à Mouſſon.	11 4 5	Loudun.	19 11
				Remiremont.	15* 4 4	Mayenne.	21 1
				Sarguemines.	12	Montreuil-B.	19 9
				St. Diez.	15 2 7	Richelieu.	22 1
				St. Mihel.	10* 6 8	Saumur.	21 7 11
				Vezeliſe.	12 18 10	TOURS.	22 7
Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep.	19 15 4	From. le ſep.	23 17 6	From. le ſep.	14 2 6	From. le ſep.	19 13 9
Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	3 4	Pain la liv.	1 7	Pain la liv.	2 4
Avoine le ſ.	6 3	Avoine le ſ.	5 5 8	Avoine le ſ.	3 18 5	Avoine le ſ.	6 7 9
Foin le quint.	1 18	Foin le quint.	2 1 5	Foin le q.	1 3 5	Foin le q.	1 1 10
Paille le q.	1 3 11	Paille le q.	1 6	Paille le q.	9 9	Paille le q.	1 15

A Beaune, *le* 10 *Sept.* 1766.

Si le beau temps ſe ſoutient les vins de la haute Bourgogne ſeront excellents, mais la récolte en ſera très-médiocre. Cette circonſtance a donné lieu à une

augmentation de prix des vins vieux qui continueront d'augmenter juſqu'aux vendanges.

MÉMOIRE

Sur une maladie épidémique de beſtiaux, par M. Bredin, Eleve de l'Ecole royale vétérinaire de Lyon.

M. l'Intendant de Lyon, informé qu'il regnait dans la Paroiſſe de Grézieux une maladie épidémique ſur les beſtiaux, fit demander une Éleve à l'École royale vétérinaire de Lyon pour l'envoyer ſur les lieux, afin d'arrêter dans ſon principe un fleau qui aurait pu dans la ſuite ravager toute la Province. Je fus chargé de cette commiſſion le 4 de ce mois (Septembre) & je ne perdis pas un moment pour l'exécuter.

Mon premier ſoin en arrivant à Grézieux, fut de m'informer de l'origine & des progrès de l'épidémie. On m'apprit que tous ceux qui avaient mangé de la viande d'une vache achetée dans une foire du Beaujollois, tuée & vendue le jour de ſon arrivée à Grézieux, avaient été incommodées, & que deux femmes en étaient mortes : pluſieurs perſonnes ont été très-mal, & toutes ont eu des bubons du caractere de l'antrax. Ces funeſtes effets ont été proportionnés à la quantité de viande que chacun avait mangé, & à la diſpoſition plus ou moins mauvaiſe dans laquelle les perſonnes ſe trouvaient.

Dans le même temps pluſieurs bœufs & vaches moururent ſubitement ſans qu'il fût poſſible de leur donner aucun ſecours. Il en était déjà péri huit lorſque j'arrivai : le neuviéme mourut ſous mes yeux. Je le fis enterrer profondément pour prévenir toute eſpèce d'accidens.

J'obſervai que la vache morte ſubitement en ma préſence, avait la rate pleine d'un ſang noir tacheté de gangrene & qui tombait en putréfaction, & que l'eſtomach de l'animal était enflammé & ſphacelé. J'en concluds, ainſi que de tout ce qu'on m'avait dit, que cette maladie était une angine gangreneuſe.

Il eſt moins eſſentiel dans le principe d'une maladie épidémique de guerir les beſtiaux malades que de préſerver de la contagion ceux qui ſont encore ſains, ainſi mon premier ſoin fut de prendre des précautions pour arrêter les progrès du mal. Je recommandai particuliérement la propreté & les parfums dans les étables pour rendre l'air plus pur : je fis faire des ſaignées & j'ordonnai des boiſſons aciduléés par le vinaigre : je fis prendre aux beſtiaux, le matin à jeun, des bayes de genievre ſechées & miſes en poudre après avoir été macérées dans le vinaigre ; & au moyen de ces précautions plus de 60 bêtes à cornes, ou plutôt tout le gros bétail de la Paroiſſe, qui était encore ſain, fut préſervé de la maladie épidémique.

Je m'occupai en même-temps de la guériſon des beſtiaux qui étaient attaqués de cette épidémie. Le mal était le même dans tous, mais les circonſtances variaient avec les diſpoſitions naturelles des malades, de maniere que chaque bête avait beſoin d'un traitement particulier, analogue au cas dans lequel elle ſe trouvait.

J'ai ſuivi dans ces différens traitemens les principes que M. Bourgelat a donnés dans les notes qu'il a miſes au Mémoire qui a remporté le prix de la Société d'Agriculture de Paris, ſur le traitement des maladies des beſtiaux, imprimé chez la veuve d'Houri, Libraire, & j'ai eu le bonheur d'appliquer ces principes ſi à propos, que de dix-huit bœufs ou vaches malades, qui ont été ſoumis à mes remédes, il n'en eſt mort aucun, & tous ſont parfaitement rétablis.

Ainſi je ſuis parvenu, en gueriſſant les uns & en préſervant les autres, à détruire entiérement la maladie épidémique qui regnait à Grézieux, & qui commençait à allarmer la Province.

Les obſervations que j'ai faites ſur cette maladie me perſuadent qu'elle a été occaſionnée par les chaleurs du mois d'Août, & par la ſechereſſe qui en a été la ſuite. Les ſuccès qui ont ſuivi les précautions que j'ai priſes pour détruire le mal, & les pluies qui ſont ſurvenues, me donnent lieu de croire que la contagion eſt entiérement diſſipée. J'ai cependant eu ſoin, à tout événement, de laiſſer en partant de Grézieux, des inſtructions pour prévenir le mal ou y apporter les remedes convenables dans le cas où il paraîtrait de nouveau.

NOTICE *du Journal de Juin.*

Ce Journal commence par une *analyſe de la formule arithmétique du tableau économique, de la diſtribution des dépenſes annuelles d'une Nation agricole.* Cette analyſe qui nous avait été demandée, a été donnée par l'Auteur même du *tableau économique.* Il y expoſe avec beaucoup de clarté les principes & la marche de ce tableau, & il y ajoute *ſept* obſervations importantes qui ſont très propres à le rendre plus intelligible, & à prévenir les erreurs auxquelles on pourrait ſe laiſſer entraîner par une notion trop ſuperficielle de ces matieres.

On lit enſuite une *réponſe de l'Auteur des ephemerides du Citoyen, à la lettre de Mr. M. inſérée dans le Journal de Mars.* Le but de cette réponſe eſt de faire voir qu'une Nation s'appauvrit en laiſſant ſortir ſon argent, parce que ſa rareté fait naître l'uſure & tous les maux qu'elle entraine à ſa ſuite. Les Journaliſtes ont joint à cette lettre quelques obſervations dans leſquelles ils remarquent que ces effets de l'appauvriſſement d'une Nation, ſe feraient également ſentir chez un peuple qui ne ferait aucun commerce extérieur, & dont le pécule ne diminuerait pas, mais qui dépenſerait plus que ſon revenu.

Après cette lettre on en trouve une de M. N. aux Auteurs, *au ſujet de l'objection qui lui a été faite par M. H. relativement à la* productibilité *du commerce & de l'induſtrie*; cette lettre renferme l'annonce d'un *dialogue étendu* qui la ſuit, & dont les interlocuteurs ſont M. H. & M. N. La concluſion de ce *dialogue* qui renferme *treize* objections de M. H. & autant de réponſes de M. N. eſt, » qu'une Nation doit » protéger ſes *Commerçans*, mais qu'il eſt » encore plus intéreſſant pour elle de protéger *ſon commerce*, & qu'ainſi l'eſpece » de protection qu'elle doit à ſes Commerçans n'eſt pas un privilége excluſif, mais » la liberté, la franchiſe, l'immunité jointes à la ſureté de leur navigation contre les attaques des Pirates & des Commerçans étrangers ſoutenus des forces » maritimes de leurs Nations; & qu'avec » ces conditions, toute Nation riche & » puiſſante qui a des Ports, ne manquera » jamais de Commerçans maritimes; que » les gains du commerce attirent & accumulent par-tout où il y a des richeſſes » qui aſſurent le ſuccès d'une profeſſion » auſſi eſtimable & auſſi lucrative.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

AVIS.

Le Magazin des hyacinthes d'Hol. ſe trouve à Paris Fauxb. S^t. Ant. chez la V^e. Soyer, rue de la Roquette, & chez le ſieur Galimart, rue Verte. Ces deux Jardiniers Fleuriſtes ſont en état de fournir les plus belles fleurs, ſçavoir, œillets, tulipes ſemi-doubles, anemones, &c.

Nous avertiſſons les perſonnes qui pourraient l'ignorer, que nous ſommes dans la ſaiſon de planter les hyacintes. Ces oignons doivent être mis en terre depuis la fin de Septembre juſqu'à la mi-Octobre, & il eſt à propos de les planter dans un temps ſec & ſerein. Comme ils ſont ſujets à pourrir, il faut les placer dans la terre ſur le côté, la racine tournée vis-à-vis du midi; on doit avoir ſoin qu'il n'y ait point de fumier dans la terre qu'on leur prépare, & cette terre doit être légére & ſablonneuſe. La hyacinte réuſſirait très-bien dans un terrein diſpoſé en emphythéâtre, parce qu'alors elle ne reſſentirait point l'humidité qui la fait périr.

COMMERCE.

DE LISBONNE.

IL paraît une Ordonnance par laquelle il a été réglé qu'à l'avenir les actions des Compagnies de Maragnan & de Fernambuc, ainſi que celles de la culture des vignobles d'Alto-Duro, ne ſeront fournies & acceptées dans le commerce qu'en argent comptant, à proportion de leur valeur; mais le pied ſur lequel cette valeur eſt fixée, occaſionne de grandes conteſtations.

DE LONDRES.

On a apporté au commencement du préſent mois de Septembre, ſur le *Britannia*, Vaiſſeau pour la pêche du Groenland, 20

brebis du Schetland; elles ſont extrêmement petites; les beliers, quoique dans toute leur force, ne ſont pas plus hauts qu'un très-petit chien.

Le Munitionnaire du Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le Horſendon, Capitaine Marter, eſt venu apporter à l'Hôtel de la Compagnie, la nouvelle de l'arrivée de ce Vaiſſeau à Portſmouth, venant de la Chine. Il avait appareillé des Dunes le 23 Janvier 1765.

La cargaiſon de ce Vaiſſeau conſiſte en 1200 pieces de toiles de Nankin, 466,300 liv. de thé boé, 22,000 liv. de thé congo, 15,660 liv. de thé hyſon & 165,900 liv. de thé ſinglo; 6 caiſſes, 74 demi-caiſſes & une boete de porcelaine de la Chine, outre différentes autres marchandiſes.

Depuis quelque temps les affaires de la Compagnie des Indes orientales ſemblent fixer particuliérement l'attention du public & celle du Gouvernement. Les Directeurs de cette Compagnie reçurent le 29 d'Août un meſſage par lequel les Secrétaires d'État leur annonçaient que le Parlement qui s'aſſemblerait au commencement du mois de Novembre prochain, examinerait l'état & la régie des affaires de la Compagnie; que le Miniſtere leur en donnait avis afin qu'ils préparaſſent les mémoires dont le Parlement leur demanderait la communication. On prétend qu'il ſera queſtion d'examiner ſi les conceſſions qui ont été faites à la Compagnie par le traité du Lord Clive, peuvent lui appartenir légitimement, ſans avoir été confirmées par le Parlement, & ſi la Nation n'a pas le droit de les reclamer. Toutes les conjectures qu'on forme ſur cette affaire, ont fait varier conſidérablement les actions des Indes, & ont occaſionné divers écrits. Nous publierons les plus intéreſſans, & nous commencerons par l'hiſtoire de cette Compagnie.

Elle fut d'abord établie en 1600, & on lui accorda la permiſſion de faire le commerce dans tous les pays ſitués à l'Eſt du Cap de Bonne Eſpérance. Vers la fin du regne du Roi Guillaume, on paſſa au Parlement un acte par lequel on accorda à tous les Marchands particuliers qui leveraient entr'eux une certaine ſomme qu'ils fourniraient au Gouvernement le privilege de commercer dans les pays dont nous venons de parler. En conſéquence il y en eut un grand nombre qui ſouſcrivit, & c'eſt ce qui forma la Compagnie des Indes orientales. Elle fut bientôt obligée de s'unir à l'ancienne & de faire le commerce avec un fonds commun. Depuis ce temps là ces deux Compagnies ont été appellées enſemble *la Compagnie réunie des Indes orientales*.

Elle eſt en poſſeſſion de pluſieurs Forts & Factoreries conſidérables ſur les côtes de Malabar & de Coromandel, *&c.* Comme la premiere chartre ne les a autoriſées qu'à faire le commerce, il paraît que la queſtion qu'on agite aujourd'hui eſt pour faire une diſtinction entre le droit de faire des conquêtes & celui de faire le commerce.

Comme la chartre accordée à la Compagnie par la Reine Anne était prête à expirer, il en fut accordé une autre ſous le même regne. Elle devait reſter en vigueur juſqu'à l'année 1730, & par une conceſſion faite dans la dix-ſeptiéme année du regne de Georges II. elle a été prolongée juſqu'au 25 Mars 1780. A cette époque, au moyen d'un avertiſſement qui ſera donné trois ans auparavant, & du rembourſement des fonds par elle prêtés au Gouvernement ainſi que des annuités, la Compagnie n'aura plus de droits à exercer dans les Indes orientales.

Voici l'état des ſommes que le Gouvernement doit à la Compagnie des Indes orientales.

Avancé par la nouvelle Compagnie au Roi Guillaume	2,000,000 ℔
A la Reine Anne, dans la ſixiéme année de ſon regne	1,200,000
Prêté par la Compagnie à trois pour cent au Gouvernement dans la dix-ſeptiéme année du regne de George II.	1,000,000
TOTAL	4,200,000

AVIS

Concernant la fabrication & le commerce des Siamoiſes & Toiles peintes.

Les plus grands obſtacles qui juſqu'à préſent ſe ſoient oppoſés aux progrès & à l'augmentation du commerce des ſiamoiſes, toiles imprimées & peintes à Rouen & aux

environs, ont été non-seulement l'imperfection & la mauvaise qualité, mais encore les prix trop hauts de l'impression & de la peinture, que les Entrepreneurs des nouvelles Manufactures se sont trouvés forcés d'exiger, pour les dédommager des sommes exorbitantes qu'ils payent à des Coloristes, Dessinateurs, Graveurs, Imprimeurs étrangers, &c. sans compter les frais de direction, d'un emplacement & des ustensiles nécessaires à une manufacture.

Le sieur Ponchet, Directeur & Coloriste de la manufacture d'indiennes de Bondeville, occupé depuis long-temps à chercher les moyens de diminuer toutes ces dépenses, est enfin venu à bout de dresser un plan d'économie qui le met en état d'établir l'impression & la peinture à aussi bon compte que les Anglais & les Hollandais. Il se flatte qu'une telle découverte ne sera pas indifférente aux Commerçans & Fabricans de Rouen qui se plaignent depuis si long-temps de l'entrée des toiles peintes étrangeres dans le Royaume, puisque l'exécution de son projet est le plus sûr moyen d'en arrêter l'introduction en fournissant des siamoises, toiles peintes ou imprimées, à aussi bon compte que l'Étranger. Cet objet a déterminé le sieur Ponchet à prendre des arrangemens en conséquence pour former incessamment une société capable d'en tirer le meilleur parti. C'est dans cette vue qu'il avertit le public que son projet n'est ni problématique, ni sujet à de grandes difficultés, comme plusieurs autres qui ont paru jusqu'à présent; que la grande possibilité en sera suffisamment démontrée par des calculs justes, tous établis sur un grand nombre de faits & d'opérations réitérées dans la manufacture de Bondeville; si on le desire, le sieur Ponchet se chargera volontiers & à forfait de toute la main-d'œuvre qui est la partie la plus susceptible d'économie de cet article. L'expérience qu'il a acquise en fréquentant depuis vingt ans les manufactures de France & celles de l'Étranger, la beauté de ses ouvrages, la solidité des couleurs, la perfection du blanc, la situation avantageuse de la manufacture de Bondeville, tant pour les eaux que pour les blanchisseries, &c. l'exécution de son plan d'économie dans lequel serviront diverses machines peu couteuses, une nouvelle méthode pour blanchir les siamoises écrues plus promptement, plus parfaitement & à aussi bon compte que les curandiers, sans altérer la qualité; le plus bel ordre pour la tenue des écritures & la manutention des ouvrages; une bonne police pour les Ouvriers, un moyen certain pour les avoir à bon compte; une nouvelle maniere de faire ce commerce très-avantageusement sans courir de grands risques, sont autant d'avantages réunis dont il donnera toutes les preuves qu'on pourra exiger.

Les personnes qui desireront prendre intérêt dans cette Société, pourront s'adresser au sieur Ponchet à Bondeville, ou à l'Hotel du petit Montier, rue Cauchoise à Rouen; il leur communiquera les conditions du traité.

CHANGES.

S. 1766.	*Jeudi* 18.	*Ven.* 19.	*Sam.* 20.
Amsterdam.	56 . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 2 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . 6 .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 l. 19 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	au pair .	. . . .	. . . .

AVIS.

Le sieur Lebreton Officier de son Alteſſe Séreniſſime Mgr. le Comte d'Eu, vient d'imaginer une nouvelle maniere de ſuſpendre les voitures. Par ce moyen la caiſſe reſte toujours droite dans les plus mauvais chemins, ſoit en montant ſoit en deſcendant les montagnes les plus élevées, ou les endroits qui ont une pente très-rapide. Cette nouvelle invention garantit beaucoup plus les voitures de verſer que toutes les méthodes qu'on a employées juſqu'à ce jour. Le Sr. Lebreton offre de faire voir à ceux qui le deſireront, le certificat de l'Ac. des Sciences qu'il a entre les mains. Il demeure à l'Hôtel d'Eu, Rue des Bons enfans à Verſailles. Il faut affranchir les lettres qu'on lui adreſſera.

HISTOIRE

Du Commerce & de la Navigation des Egyptiens, par M. l'Ab. Ameilhon.

PREMIERE PARTIE.

Avant que de donner l'hiſtoire du commerce des Égyptiens ſous les Ptolemées, l'Auteur a cru qu'il était à propos de faire connaître ce qui s'était paſſé de relatif à cet objet dans les temps antérieurs à la conquête de l'Égypte par Alexandre le Grand. Il ne balance pas à regarder les Égyptiens comme les premiers & les plus grands Navigateurs de l'antiquité, quoiqu'il n'ignore pas que la plupart des Écrivains ayent accordé cette prééminence aux Phéniciens. Dès les temps les plus reculés on s'était appliqué en Egypte aux Mathématiques, à l'Aſtronomie & à la Géographie, ſciences ſi néceſſaires pour la navigation & le commerce; d'où l'Auteur conclud que les Égyptiens aidés de ces connaiſſances, ſe ſont ſentis naturellement portés à la navigation dont ils avaient faits de fréquens apprentiſſages ſur le Nil. Ne pourrait-on pas dire la même choſe des Phéniciens, car il y a tout lieu de croire que ces ſciences étaient connues en Aſie avant que Menés ou Meſraim en ſortît pour aller s'établir ſur les bords du Nil? Cette diſcuſſion ſerait le ſujet d'un grand Mémoire, & paraîtrait étranger à l'objet que M. l'Ab. Ameilhon s'était propoſé.

Il nous permettra de lui faire une autre obſervation ſur ce qu'il avance à la fin de la page 17. *Le premier Navire*, dit-il *qui parut en Grece, y fut conduit d'Egypte par Danaüs.* Cette aſſertion nous a paru un peu hazardée, car on ne peut pas nier que Inachus & Cecrops, Chefs de deux Colonies de Paſteurs Égyptiens, ne ſe ſoient retirés par mer dans la Grece, après qu'ils eurent été chaſſés de l'Égypte. Ces deux Colonies étaient bien antérieures à Danaüs, puiſque l'arrivée d'Inachus dans la Grece eſt de l'an 1968 avant l'Ere Chrétienne, & celle de Danaus eſt en 1586 avant la même Ere. Ainſi les Grecs avaient déjà vu des Vaiſſeaux avant Danaus, frere ou contemporain de Seſoſtris.

Le regne de ce Prince eſt, ſelon notre Auteur l'époque de la puiſſance maritime des Égyptiens. Perſonne n'ignore l'étendue des conquêtes de ce Monarque qui pénétra juſqu'aux Indes & paſſa même le Gange. Avant cette grande expédition, Seſoſtris, jaloux de faire fleurir le commerce dans ſes États, avait déjà ouvert à ſes ſujets le commerce de la Libye, de l'Éthiopie & de l'Arabie, & on avait conſtruit par ſes ordres des canaux de communication depuis Memphis juſqu'à la mer d'Arabie. Ce Prince laiſſa en mourant une bonne marine, & un commerce floriſſant. Il parait que ſes premiers ſucceſſeurs ne négligerent pas de ſi grands avantages, puiſque les Matelots & les gens de mer étaient en aſſez grand nombre pour former une des ſept claſſes qui entraient dans la diviſion des ordres de l'État. Il faut remarquer avec M. l'Ab. Ameilhon, que les Égyptiens ont été pendant long-temps aſſez indifférens pour le commerce de la Méditerannée, qu'ils ſemblaient avoir abandonné aux Phéniciens pour s'attacher entiérement à celui de la mer rouge & de l'Océan Indien.

L'Auteur parcourt enſuite le regne de chaque Prince, & s'attache à nous faire connaître ce qu'ils ont fait pour le commerce & la navigation. Nous ne le ſuivrons point dans tous ces détails; nous nous contenterons ſeulem^t. d'obſerver que Pſammeticus, Necao, Apries & Amaſis employerent toutes ſortes de moyens pour donner au commerce la plus grande activité; cependant il fut encore plus floriſſant ſous les Ptolomées, comme on le verra dans la ſeconde partie.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 12 Sept. 1766.*

Le Navire Français l'*Actif*, de 180 tonneaux, Capitaine *Chever*, Armateurs MM. Portier, eſt en charge dans ce Port pour le Cap. Il s'y trouve auſſi en charge les Navires Étrangers l'*Alliance*, Capitaine *Daniel Arnack*, pour Hambourg; & la *Marie Heureuſe*, Capitaine *Bernard Septien*, pour Bilbao.

FINANCES.

AVIS.

LE délai accordé aux Créanciers de l'Hôpital de Saint Joseph de la Grave de Toulouse pour la représentation de leurs titres au Greffe de la Commission établie pour en faire la liquidation, fixé par un Arrêt du 8 Avril dernier au premier Juillet suivant, a été fixé définitivem^t par un nouvel Arrêt du Conseil du 14 Août dernier, jusqu'au premier Novembre prochain, au moyen de quoi tous les Créanciers dudit Hôpital sont tenus dans ce délai de produire leurs titres de créance entre les mains du sieur Chappuis, Greffier de cette Commission à Paris, ou en celles du sieur de la Porte, chargé de la recette des revenus dudit Hôpital à Toulouse, pour ceux desdits Créanciers qui, relativement à leur domicile trouveraient plus facile de les remettre audit sieur de la Porte, desquels titres de créance il leur sera fourni des récépissés sans frais. Les Créanciers qui n'auront pas représenté leurs titres avant ledit jour premier Novembre 1766, seront déchus de tous droits & leurs créances seront éteintes.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Conseiller Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, dont les gages & les émolumens se montent annuellement à environ 5000 ℔. On donnera toutes les facilités qu'on souhaitera pour le payement. Il faut s'adresser à Lyon à MM. Baroud & Champalle, Notaires rue S^t. Dominique.

Charge de Notaire Royal, à Lyon. S'adresser à M. Chazottier, Proc. rue du bœuf.

Charge de Conseiller Garde-livres à la Chambre des Comptes de Rouen. S'adresser à M. Cabut, Procureur au Parlement à Rouen.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de S.
Boscheron,	6^e.	J.	22
Marsollier,	14^e.	J.	23
De Tournieres,	15^e.	C.	23
Bonnet fils,	20^e.	G.	23
Maigret,	21^e.	A.	23
Berthe,	24^e.	J.	22
De la Garde,	29^e.	toutes let.	26
Maigret p. Carrelet,	31^e.	A.	24
Billard,	32^e.	E.	22
Radix,	33^e.	E.	24
Guidy,	34^e.	F.	26
Bonnet Pere,	38^e.	G.	22
Alissan,	39^e.	F.	22
Meulan,	44^e.	J.	24
De Montal,	46^e.	J.	26
De S^te. Luce,	47^e.	L.	25
De l'Auge,	48^e.	F.	24
Cadeau,	57^e.	D.	25
Filleul,	60^e.	E.	23
Desplasses,	61^e.	A.	24

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1766.	*Jeudi* 18.	*Vendredi* 19.	*Samedi* 20.
Ac. des Indes. .	1295	1292 ½ 97 ½ .	1297 ½ . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	422 . . .
Prom. à 5 p ⅝. .	20	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅝. .	. . . . .	. . . . .	35 ½ . . .
Ac. des Fermes.	855. 57 ½ . .	857 ½ . . .	860. 57 ½
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 s. p. l. du Dix.	17	17	. . . . .
3e. Loterie. .	24. 23 ½. . .	23 ½ 13^e. 29 .	. . . . .
Annuités. . .	427. 26 . . .	425	424 23. 22. 2
Coup. d'An. .	83	83 ½	83 ½ 83 . .
Emp. de 50 mil.	23	. . . . .	23 . . . .
Emp. de 30 mil.	27 ½	27 ½	27 ½ 28 . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	32	32 32 ½ 2^m 33 5^m	32 . . . .
4^e. L. Epoques.	24 10e. 29 .	24 ½	24 . . . .
Nouette. . .	25. 26 3^m A. 27 ½	25 A. 27 ½ .	25 A. 27 ½ .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅝. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 p ⅝ sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 76.

DE S^t. DOMINGUE, *le 7 Mai 1766.*

PRIX *des Marchandiſes de la Colonie.*

AUX CAYES le 20 Avril dernier, le ſucre blanc de 50 à 65 liv.; le commun, de 40 à 50 liv.; le ſucre brut, de 18 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 6 liv. 10 ſols à 7 liv.; le cuivré, de 5 à 6 liv.; le café, de 14 à 15 ſols (il eſt fort rare); le coton, de 180 à 185 liv.

AU PORT AU PRINCE le 30 Avril, le ſucre blanc, de 50 à 55 liv.; le commun, de 30 à 48 liv.; le ſucre brut, de 23 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols (*a*); le café nouveau, de 15 à 16 ſols; le vieux de 10 à 12 ſols; le coton, de 180 à 185 liv.; les piaſtres gourdes, 33 à 35 livres pour cent.

AU CAP, le ſucre blanc, de 50 à 64 liv.; le commun, de 36 à 48 liv.; le ſucre brut de 18 à 26 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 6 à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 14 à 16 ſ. 6 den.; le vieux, de 12 à 14 ſols; le coton, de 195 à 200 liv.; les piaſtres gourdes, 36 pour cent.

DE CADIX.

On apprend que le Vaiſſeau de Regiſtre le *Gaillard* parti de Lima le 16 Mars 1766, eſt entré dans le Port de Cadix le 22 Août chargé pour le comte du Roi d'Eſpagne & pour celui de divers Particuliers, de 3102025 piaſtres fortes en or & en argent, 10444 charges de cacao, 1020 quintaux de cuivre, 219 quintaux d'étain, 23550 *liv.* de caſcarille & autres marchandiſes du Pays.

DE NANTES, *le 12 Septembre 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 5 au 12 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port 10 Navires français & 1 étranger, ſçavoir le *Duc de Choiſeul*, de 300 tonneaux, Capitaine *Samoual* venant du Cap, chargé de 134 bariques de ſucre brut, 409 bariques & 12 quarts de ſucre terré & tête, 207 futailles & 6 ſacs de café, 129 balles de coton, 22 futailles d'indigo, 2 barils, 1 caiſſe de cacao, des ſyrops, des liqueurs, des confitures & du cacao en pâte; le *Gaſpard*, de 200 tonneaux, Capitaine *le Beſque* de Nantes, venant de Marſeille avec 170 milliers de ſavon, 30 balles de coton en laine, des fleurs de ſoufre, du ſel de Saturne, de l'alun, des drogueries, des noix de galle, du ſéné, du bois de fuſtel, de la manne, de la ſoude, de l'encens, de l'huile d'amandes douces, des pommades, de l'eau de fleur d'orange, du papier, du vin d'Alicante & de Malaga, du thon mariné & 1500 *liv.* de ſuif; la *Marie Anne*, Capitaine *Jacques Maurice* venant de Concarneau; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques le Bars* venant d'Audierne avec du poiſſon ſec & des ſardines preſſées; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Jean Ducot*; & la *Comteſſe de Cabara*, Capitaine *Jean Deſpagne* venants de Bordeaux avec des chaudieres de fonte, du vin, de l'eau-de-vie, du coton en laine, du rocou, des bouchons de liege, des verres de fougere, des eaux de ſenteur, des ſavonnettes, des cendres gravelées, des draps de Carcaſſonne, des madriers de bois d'acajou, de la réſine & des jambons; le *Saint Nom de Jeſus*, Capitaine *Charles Courſier* venant de Bayonne avec des houes, des ſerpes, du chocolat, des jambons & de la réſine; l'*Aimable Magdeleine*, Capitaine *Pierre Solloy* venant de Dieppe avec de la terre graſſe, des verres à vîtres; la *Reine Blanche*, Capitaine *Adrien Mauger*; le *Saint Joſeph*, Capit. *Pierre Moiſeau* venant de Rouen avec du plâtre, des bouteilles de verre, de la fayence, de la toile cirée, de la morue ſeche; la *Maria Eſther*, Capitaine *Ary Leenders Fouſer* venant de Roterdam avec des fromages, des merceries, de quincailleries, de l'épicerie, des couteaux, des cadenats, des briquets, des indiennes & du plomb en rouleaux & en ſaumons.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires français & 3 étrangers, ſçavoir l'*Aurore*, de 300 tonneaux, Capitaine *Hamont* allant aux Cayes; le *Jean Jacques*, de 130 tonneaux, Capitaine *le Moine*, allant à la Guadaloupe; la *Notre-Dame du Roſaire*, Capitaine *Bruno Darambalza* allant à Bega avec du ſucre brut & terré, de la fayence, des chaiſes & des chapeaux; le *Jeune Roukes*, Capitaine *Ypes Sierkes* allant à Dort avec du ſucre brut & terré; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Joſeph de Ballanda* allant à Saint Sébaſtien avec de la fayence, des toiles, des mouchoirs, du cacao & du ſucre brut & terré.

DE LA ROCHELLE, *le 13 Sept. 1766.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant du

(*a*) *Il n'y avoit point d'indigo bleu.*

mois d'Août 1766, 30071 *liv.* d'indigo, 109597 *liv.* de ſucre brut, 24699 *liv.* de ſucre terré, 143630 *liv.* de ſucre en pains, 177688 *liv.* de café, 2536 *liv.* de rocou, 50 ours & ourſons, 75673 veltes d'eau-de-vie & 20342 *livres de* coton.

Les Navires la *Cigogne*, Capitaine *Robillard*, & l'*Archimede*, Capitaine *Bertaut* ont mis à la voile le 10 Septembre 1766 pour aller à Saint Domingue.

La Goelette le *Gagne Petit* de la Rochelle, Capitaine *Touſeau* venant du Grand Banc avec 3000 morues vertes, s'eſt perdu le 7 Septembre ſur les roches des baleines proche l'Iſle de Ré.

Prix *de quelques Denrées.*

Les demandes pour l'Italie ont fait monter le froment nouveau à 190 & 193 liv.; l'orge vaut de 96 à 100 liv.; la baillarge de 110 à 112 livres; l'avoine de 83 à 86 liv.; l'eau-de-vie de la Rochelle, 98 & 99 liv.; celle de Ré de 100 à 102 liv.; celle de Seudres & d'Oleron 95 livres; celle de Cognac 108 livres.

De Bordeaux, *le* 13 *Sept.* 1766.

Prix *courant des denrées de l'Amérique.*

Le quintal de ſucre blanc, ſeconde ſorte, de 46 à 48 liv.; troiſième ſorte, de 40 à 42 liv.; le blanc commun, de 36 à 38 liv.; le petit commun, de 30 à 32 liv.; le ſucre tête, de 25 à 27 liv.; le ſucre brut de Léogane, de 25 à 27 liv.; celui du Cap, de 23 à 24 liv.; de la Martinique, de 20 à 22 liv. *La livre* de café Martinique nouveau fin, 14 ſols 9 deniers & 15 ſols; dito marchand, 14 ſols & 14 ſols 6 den.; dito vieux, 13 & 14 ſols; dito inférieur, 12 ſols 6 den. & 13 ſols; le café de Saint Domingue nouveau fin, 13 ſols 9 den. & 14 ſols, dito marchand, 13 ſols; dito vieux, 12 ſols 6 den.; dito inférieur, 11 ſols 6 den. & 12 ſols; l'indigo bleu & violet, 8 liv. 10 ſols & 9 liv.; mêlé, 7 liv. & 7 liv. 10 ſols; cuivré fin, 5 liv. 5 ſols; dito marchand, 4 liv. 15 ſols; dito inférieur, 4 liv.; le quintal de coton de Saint Domingue, 165 liv.; dito de la Martinique, 150 liv.; le gingembre gris, 24 liv.; le canefice, 20 liv.; les cuirs tannés, 50 liv.; dito en poil, 15 liv.; *la livre* de gingembre confit, 30 ſols; les citrons confits, 22 ſols; le rocou, 30 ſols; le cacao de la Martinique, 13 ſols; le quintal d'amidon, 24 liv.; le fer aſſorti de Suede, 16 & 17 liv.; le plomb en ſaumon, 24 liv.; le fer blanc, 160 livres.

Cours *des Grains & des Eaux-de-vie.*

Le beau froment, 13 liv. & 13 liv. 5 ſols; le ſeigle nouveau, 8 liv. & 8 liv. 5 ſols; le vieux froment de la mer, 11 liv. 11 liv. 5 ſols & 11 liv. 10 ſols; le vieux ſeigle de la mer, 8 liv. 5 ſols; les feves nouvelles, 7 l. 10 ſ. les eaux-de-vie, 120 liv. les 32 veltes.

Arrivée *de Navires.*

Du 3 au 11 Septembre 1766, il eſt entré dans le Port de Bordeaux 29 Navires français & étrangers, dont 10 venant des Colonies, ſçavoir le *Saint Alexis*, de 200 tonneaux, Capitaine *Boret* de Bordeaux; la *Veronique*, de 150 tonneaux, Capitaine *Funoſey* de la Martinique; le *Port au Prince*, de 490 tonneaux, Capitaine *Vauſſanges* de Bordeaux; le *Souverain*, de 400 tonn. Cap. *Carteau* de Bordeaux, partis tous 4 de la Martinique; le *Moule*, de 120 tonneaux, Capitaine *J. Chauvin* de Bordeaux; le *Jean Jacques*, de 200 tonneaux, Capitaine *Armaignac* de Bordeaux; le *Grand Coureur*, de 400 tonneaux, Capitaine *Ferrée de Fontenelle* de Bordeaux, partis tous trois de la Guadaloupe; le *Conquérant*, de 120 tonneaux, Capitaine *Deſoliers* de Bordeaux; le *Croiſſant*, de 250 tonneaux, Capitaine *Boyer* de Bordeaux, partis tous deux de Saint Domingue; la *Félicité*, de 120 tonneaux, Capitaine *Gautier* du Cap, parti de ce même endroit tous les 10 chargés de marchandiſes des Colonies pour diverſes Particuliers & Négocians de Bordeaux. Des 19 autres Navires 1 venait de Bergue avec du goudron & de l'huile de poiſſon; 1 de Drompthon avec des planches de ſapin; 1 de Port à choy; 1 de Concarneau, 2 de Terre Neuve, 1 de Saint Jean de Luz & 1 d'Olonne avec des morues vertes, de l'huile de poiſſon & des ſardines preſſées; 1 de Redon; 1 de Legué; 1 de l'Iſle de Ré avec des toiles à voiles, du mérain à bariques, des monts de plâtre & des feuillards; 1 de Bilbao avec du vin de liqueur; 1 de Saint Valery avec du verre à vitres; 1 de l'Orient; 1 de Port-Louis avec de la porcelaine & des ſardines preſſées; 4 de Nantes avec de la craie, des tuffeaux doubles, de la toile, de l'ocre rouge & jaune, du fer, des bas de fil, de la fayence, du thé, du mérain à bariques, des peaux de veau, de la Canelle & des ardoiſes.

De Rouen, *le* 15 *Septembre* 1766.

Du 19 Août au 12 Septembre 1766, il eſt ſorti de ce Port 59 Bâtimens tant Navires que Barques & Aleges, parmi leſquels il y avait 8 Navires étrangers, dont 1 allait à Amſterdam, 1 à Breſt, 2 à Petersbourg, 3 en Angleterre, 1 à Bilbao chargés de diverſes marchandiſes priſes à Rouen; des Navires français 2 allaient à Lisbonne, 1 à Saint Ander, 3 à Bordeaux, 1 à l'Orient, 1 à la Rochelle, 2 à Redon, 5 en Bretagne, 1 à Marſeille, 1 à Treguier. Des petits Bâtimens, 4 allaient à Cherbourg, 19 au Havre, 7 à Honfleur, 2 à Dieppe, 1 à Iſigny, 1 à Fecamp.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 27 Septembre.

AGRICULTURE.

LETTRE

De M. Millin du Perreux, aux Auteurs de la Gazette, ſur la charrue à deux ſocs de Bezu-le-Long, Village de l'Election de Gizors, du 20 Sept. 1766.

MESSIEURS,

COmme depuis ſix ſemaines je fais journellement uſage de la charrue de Bezu-le-Long qui a deux ſocs, j'ai penſé que je devais, pour l'utilité publique, vous faire part des épreuves qui ont été faites ſous mes yeux.

Mes premiers eſſais m'ont prévenu en faveur de cette charrue, & la ſuite m'a fait voir que je ne m'étais pas laiſſé ſéduire par l'attrait d'une invention, qui toute ingénieuſe qu'elle eſt, pouvait avoir ſes inconvéniens. J'ai remarqué avec plaiſir que mes Laboureurs ont mis d'eux-mêmes à l'écart leur charrue ordinaire, & ſe ſont toujours ſervis depuis de celle-ci par préférence; cela me ſuffiſait pour la croire bonne & fixer mon opinion. Cependant ſuadé que le meilleur moyen d'apprécier la nouvelle charrue à ſa juſte valeur, était de la ſoumettre à l'expérience des Fermiers les plus expérimentés de mon canton, & que le réſultat, s'il était favorable, devait inſpirer d'autant plus de confiance, qu'en général nous les voyons rarement abandonner les uſages conſacrés par le temps, pour adopter de nouvelles méthodes. Ils m'ont unanimement confirmé dans l'opinion que j'avais de la bonté de cette charrue, dont ils ont multiplié les eſſais ſur différentes natures de terrein, & je leur ai demandé par écrit leurs avis que je vous envoie, pour les rendre publics, ſi vous le jugez à propos.

AVIS *des Fermiers de Pomponne, Villevrard & Noiſy-le-Grand,* (a) *ſur la charrue à deux ſocs de Bezu-le-Long, Village de l'Election de Giſors.*

M. du Perreux nous ayant demandé de faire l'eſſai d'une charrue à 2 ſocs, d'une conſtruction nouvelle, nous penſons d'après les différentes épreuves que nous en avons faites, pour parvenir à connaître le ſervice qu'on pourait en tirer, qu'elle eſt préférable à tous égards aux charrues ordinaires dans les terres légeres, & qu'elle pourrait être également utile dans les terres fortes, ſans y rien changer dans ſa conſtruction, en obſervant cependant de tenir toutes les parties qui la compoſent dans une force proportionnée au terrein.

Cette charrue procure l'avantage de ſerrer naturellement les raies ſans aucun art de la part du Laboureur, avantage dont nous faiſons le plus grand cas, ſur-tout aux labours pour enſemencer, parce que le grain ſe diſtribue bien plus également

(a) *Paroiſſes de l'Iſle de France, à quelques lieues de Paris.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

que quand les raies ſont trop eſpacées, & que c'eſt un point très-intereſſant que nous ne ceſſons de recommander à nos Chartiers, & qui demande de leur part une attention particuliere.

Nous avons également reconnu que comme les deux ſocs embraſſent à la fois plus de terrein, cette charrue expédie plus que les autres dans un même eſpace de temps, ſans nuire à la bonté du labour, & l'on doit évaluer ſon travail à un quart de plus par jour qu'avec la charrue ordinaire.

Nous pouvons ajouter à ce témoignage, que nous nous propoſons de nous procurer de pareilles charrues, & que nous en adopterons l'uſage que nous regardons comme très-utile. *Signé* LAMOTTE, Fermier à Noiſy-le-Grand; LEFEVRE, Fermier de Pomponne; THEVENARD, Fermier de Villevrard.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août dans les GÉNÉRALITÉS de

AMIENS.				CHAALONS.				LILLE.				MOULINS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Abbeville.	17	12	1	Bar-ſur-Aube.	15	7	2	Aire.	17	5		Aubuſſon.	20	14	
AMIENS.	17	5		CHAALONS.	13	7	2	Arras.	16	18	11	Château-Chi.	20	8	
Boulogne.	22*	4	5	Chaumont.	15			Bailleul.	18	11	11	Decize.	16	4	
Calais.	18	4	3	Epernay.	13	10		Bapaume.	15	3	1	Evaux.	19	5	
Doullens.	13*	18	3	Joinville.	14	19		Bergues.	18			Gannat.	19	6	
Montdidier.	15	17	6	Langres.	14			Bethune.	19	2		Gueret.	24*		
Peronne.				Mezieres.	14	6	2	Caſſel.	18			Montluçon.	15*	12	
St. Quentin.	14	1	6	Reims.	17*		9	Douay.	17	7		Montmarault.	18		
				Rethel.	13	8	1	Dunkerque.	22*			MOULINS.	16	18	
				St. Dizier.	12			Gravelines.	17	10	9	Nevers.	18		
				Sainte-Menehoult.	10*	16		Heſdin.	17	18	4	S. Pierre le M.	17	2	
				Sezanne.	13	15	9	LILLE.	18	1		St. Pourçain.	18	12	
				Troyes.	14	2		S. Omer.	18						
				Vaucouleurs.	13	2	6	S. Pol.	11*	5					
				Vitry.	13	7	6	S. Venant.	18	16					
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	17		5	From. le ſep.	13	17	7	From. le ſep.	14	5	3	From. le ſep.	18	13	5
Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		1	7	Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	6	1	4	Avoine le ſ.	4	16	10	Avoine le ſ.	6	15		Avoine le ſ.	5		1
Foin le quint.	1	13	6	Foin le q.	1	9	6	Foin le q.	1	12	2	Foin le quint.	1	10	
Paille le q.	1	6	1	Paille le q.		15	10	Paille le q.	1	7	3	Paille le q.		11	10

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres, au Précis des Obſervations de M. ... ſur la culture du froment & du ſeigle ordinaires, &c. inſéré dans la Gaz. d'ag. N°. 74. (a)

C'eſt d'après plus de 25 années d'expériences ſur l'agriculture, que je puis auſſi aſſurer que le ſeigle & le méteil ne doivent être ſemés que dans le courant du mois de Septembre, & que le froment ne

(a) *La circonſtance de la ſaiſon nous oblige à publier en même-temps les trois pieces ſuivantes qui ſont de M. Sarcey de Sutieres.*

doit être ſemé que dans tout le mois d'Octobre, ſelon la nature des terres.

Les hommes à ſyſtêmes & les perſonnes ſans expérience qui hazarderaient de ſemer du froment dans le *printemps*, ou au 1^er^. Août, pour le récolter l'année ſuivante, perdraient totalement leur récolte, parceque ce bled étant ſurement épié avant l'hyver, ſerait indubitablement gelé. Quand même il y aurait par hazard quelques plantes de ce bled qui ne ſerait pas épié, elles ne produiraient que du grain ſans qualité & en très-petite quantité.

Je puis encore aſſurer à l'Auteur des obſervations, que le bled ſemé avant le temps que je preſcris, ſerait expoſé à être chauſſoné dans les grandes chaleurs, & celui qui ne ſerait pas chauſſoné, ne rendrait jamais autant de grains, & n'aurait jamais une ſi bonne qualité que le bled ſemé en ſon temps & dans la ſaiſon.

Il ſerait auſſi dangereux de le ſemer trop tard, car celui qui a été ſemé juſqu'au 15 Novembre de 1765, a été ſurpris en partie par les gelées, lorſqu'il était encore en lait. C'eſt ce qui eſt généralement arrivé dans les terres froides & humides.

Un novice *urbicole* peut être étonné de voir que le froment de l'année précédente produiſe du bon grain. J'en ai ſemé pluſieurs fois ſans avoir été ſurpris de ſa bonne production; mais on ſera donc bien plus étonné quand on ſçaura que du grain que j'ai gardé ou conſervé cinq années dans la grange, a produit auſſi abondamment que celui de la nouvelle récolte. Mais, répétons-le encore, ni le bled vieux, ni le nouveau ne ſeront point exempts de nielle, de bruine ou charbon, dans quelque nature de terres que ce ſoit, s'ils ne ſont pas chaulés comme je l'ai déjà indiqué. En chaulant le vieux bled comme le nouveau, il ne faut pas employer un grain de plus qu'à l'ordinaire pour la ſemence, & la récolte en ſera ſaine, abondante & ſupérieure en qualité à toutes les autres ſemences qui n'auront pas été chaulées ſelon ma méthode.

Sur le chaulage.

La méthode de chauler le bled de ſemence, pratiquée par M. le Curé d'Alex (*b*) eſt peut-être bonne pour le climat de ſa Province. J'ai chaulé dans le Languedoc & dans la Provence des bleds avec de la chaux, de l'eau des fumiers de baſſecour ou des marcs: ces bleds n'ont point été bruinés ni niellés & ont produit du grain excellent. Mais on ne doit attribuer cet effet merveilleux qu'à la beauté & à la bonté du climat & du ſol de ces Provinces. Dans nos terres chaudes, les bleds ſemés ſans être chaulés, ne ſont pas bruinés, ou du moins ils ne le ſont que très-rarement: mais dans nos terres fortes, peſantes, glaiſeuſes, glutineuſes, dans nos terres blanches & à blancs limons, dans nos terres laiteuſes, dites froides & humides, le chaulage d'Alex n'empêcherait pas que les bleds ne fuſſent bruinés ni charbonnés. Ils le ſeraient plus ou moins ſelon que l'hyver ſerait plus ou moins humide, plus ou moins ſain. Les vapeurs de la terre, les brouillards & les influences de l'air qui corrompent & pourriſſent ſouvent les bleds dans notre climat, & qui dépoſent un venin ſur les pâturages, produiſent un effet ſalutaire dans le Languedoc, dans la Provence & dans les autres Provinces voiſines. C'eſt pour cela auſſi que les prairies artificielles y réuſſiſſent, & que la luzerne de Provence eſt préférée avec raiſon à toute celle du Royaume.

Je crois que mon chaulage eſt non ſeulement plus facile, plus praticable, mais même plus économique que celui de M. le Curé d'Alex, puiſque le mien exige moins de ſoins, & qu'il purifie & bonnifie le mauvais grain étique ou glacé; grain qu'on eſt obligé d'écumer, & qui n'eſt point propre à la production. Mon grain chaulé ſe conſerve ſi l'on veut dans cet état 15 jours ſans s'échauffer lorſqu'il eſt remué avec la pele juſqu'à ce qu'il ſoit bien empreint de la liqueur. On n'eſt pas non plus obligé de l'étendre de nouveau. La chaux ne peut le brûler, & on peut en apprêter la quantité que l'on veut & le ſemer le lendemain.

Le chaulage de M. le Curé d'Alex eſt le même que celui que j'ai vu pratiquer en Picardie & dans quelques autres Provinces.

(*b*) *Gaz. N°. 75.*

MOYEN *pour empêcher que les pauvres gens de la campagne ne tombent malades, en mangeant des bleds défectueux & puants.* (c)

Les Fermiers & les Laboureurs payent dans pluſieurs Provinces leurs Ouvriers en grains, & ils ne leur donnent que les plus défectueux. Ils font même manger à leurs Domeſtiques les criblures des mauvais grains. Cette année ſera donc ſujette à des maladies épidémiques dans les campagnes, puiſque dans preſque toutes les Provinces, il y a eu beaucoup de bleds défectueux, & dont les ſucs nutritifs ont été détrempés & altérés par le ſéjour des eaux croupies & par le limon de la terre.

La Police devrait défendre aux Meûniers de moudre du grain défectueux, chaufourré, germé ou rouillé. Il ſerait temps encore d'empêcher une grande partie de ces bleds de ſe chaufourrer & de germer dans la grange, en les faiſant battre promptement. Le fleau en ſecouerait le limon de la terre & tous les mauvais corps étrangers. La paille étant bien battue & bien remuée avec la fourche, ne conſerverait rien d'impur, & elle ſervirait à nourrir les beſtiaux.

En faiſant cribler ce même bled au moulin, annoncé dans mon *Agriculture expérimentale*, & le remettant enſuite dans ſa paille au vent & en l'étendant ſur les bonnes gerbes de bled de la même récolte, ces gerbes de la nouvelle récolte en reſſuant, jetteront leur feu & donneront de la qualité au bled glacé & étique, & ce dernier ſervira ſans danger à la nourriture des hommes.

COMMERCE.

DU CAP.

LE Chevalier Prince de Rohan, nommé Gouverneur général des Iſles ſous le Vent, M. de Bongars, Préſident à Mortier au Parlement de Metz, nommé Intendant, & M. le Baron de S^t. Victor, Brigadier d'infanterie, nommé Commandant général des troupes du Roi dans ces mêmes Iſles, arriverent au Cap le 26 Juin dernier. Le Chevalier de Rohan fit le 30 ſon entrée publique, & fut reçu à la place d'Armes par M. le Comte d'Eſtaing qui le fit reconnaître en ſa place pour Gouverneur général, repréſentant la perſonne de Sa Majeſté aux Iſles ſous le Vent. Il y eut le ſoir des divertiſſemens & un feu d'artifice ordonné par le Comte d'Eſtaing. Le nouveau Gouverneur & le nouvel Intendant furent inſtallés le 1^er. de Juillet au Conſeil ſupérieur tenu extraordinairement à cet effet. M. de Bongars y prononça le diſcours ſuivant.

» Meſſieurs, j'occupais une place dans » la Magiſtrature, lorſque mon union avec » une Créole, fille d'un de vos anciens » confreres, m'a pour ainſi dire naturaliſé » parmi vous. Il a plu au Roi de me faire » l'honneur, ſi flateur pour moi, de me » nommer à l'Intendance de cette Colonie. Ces différentes qualités ſont la baſe » de mes devoirs. Oſerais-je vous aſſurer, » Meſſieurs, que l'unique objet de mes » vœux ſerait qu'on pût trouver réuni en moi la ſageſſe & la fidélité de » l'adminiſtrateur, la fermeté & l'intégrité » du Magiſtrat, la douceur & les ſentimens du Compatriote.

M. de Kerdizien de Tremais, premier Conſeiller des deux Conſeils, répondit au nom de la Compagnie, à M. de Bongars, & lui a témoigné la joie que la Colonie reſſentait de ſon inſtallation.

Le Chevalier Prince de Rohan prononça enſuite dans la même Aſſemblée le diſcours ſuivant.

» Meſſieurs, il eſt bien flateur pour moi » de joindre à l'honneur de commander » à la plus belle des Colonies Françaiſes, » l'avantage précieux d'avoir à vous annoncer les volontés bienfaiſantes du meilleur des Maitres. Sa Majeſté ſecondée » par un Miniſtre auſſi diſtingué par ſes » lumieres que par le deſir de faire le bien, » s'eſt portée à pourvoir d'une maniere » auſſi ſage que durable au bonheur des » Colons & à leur tranquillité. L'attention de Sa Majeſté à faire rendre une

(c) *On a déjà vu ce procédé dans la Gaz. N. 74, mais comme il s'était gliſſé des fautes dans la copie que M. de Sutieres avait fait faire, & que d'ailleurs la matiere eſt très-importante, ce Citoyen zélé pour le bien de l'humanité, nous a envoyé une nouvelle copie que nous donnons ici.*

» juſtice prompte & exacte à ſes peuples, » la conſidération qu'Elle attache à la Ma- » giſtrature, les meſures quE'lle a priſes » relativement aux Finances, & les dé- » penſes qu'Elle a faites pour protéger cet- » te Colonie contre ſes ennemis, ſont des » témoignages de ſes ſoins paternels. Que » de motifs d'amour pour des ſujets dont » l'obéiſſance & la fidélité ſe ſont toujours » montrées au milieu même des inquié- » tudes ! Qu'il me ſera doux après vous » avoir apporté les preuves de la bonté du » Roi, de rapporter au pied du thrône » celles de votre amour, de votre recon- » naiſſance & de votre fidélité ! Que ne » dois je pas eſpérer de vous particuliere- » ment, Meſſieurs, par la ſageſſe de vos » démarches, la perſuaſion de vos exem- » ples & l'utilité de vos avis pour le bon- » heur de cette Colonie ! Comment n'en » jouirait-elle pas ? Elle le deſire, le Roi » le veut, le Miniſtre s'en occupe, & toute » mon ambition, Meſſieurs, eſt de pouvoir » le procurer, & de mériter votre ami- » tié.

M. de Bongars lui répondit en ces termes.

» Monſieur, je me conforme à vos in- » tentions plutôt qu'aux deſirs de la Com- » pagnie qui a aujourd'hui l'honneur de » vous avoir à ſa tête. Vous êtes plus ja- » loux de mériter les louanges que de les » recevoir : je me tais pour vous obéir ; » mais vous ne pouvez empêcher que dans » la ſuite votre éloge ne ſoit fait par le » Militaire dont vous ſerez l'exemple com- » me le Chef ; par le Magiſtrat dont vous » partagerez les fonctions & les travaux ; » par le malheureux dont vous ſerez les » reſſources & l'appui ; par toute la Colo- » nie qui vous aura en même temps pour » pere & pour Gouverneur.

HISTOIRE

Du Commerce & de la Navigation des Egyptiens ſous les Ptolemées, par M. l'Ab. Ameilhon.

SECOND EXTRAIT.

Tout était diſpoſé depuis long-temps en Égypte pour en faire le centre du commerce de l'univers ; une nombreuſe marine, des Matelots expérimentés & aguéris, des Ports commodes, des denrées, des manufactures, *&c.* Ainſi les Ptolemées n'eurent plus qu'à ſuivre une route qui leur était déjà tracée. Mais comme il n'y a rien qui ne ſoit ſuſceptible d'accroiſſement, ils chercherent à étendre encore davantage le commerce des Égyptiens, & le ſuccès couronna une entrepriſe ſi glorieuſe.

Ptolemée fils de Lagus, le premier qui occupa le Thrône d'Égypte après la mort d'Alexandre, jetta les fondemens de ce grand ouvrage au milieu des agitations d'une guerre longue & cruelle, que ſe faiſaient les Généraux d'Alexandre, pour conſerver & aggrandir les États dont ils s'étaient emparés. Alexandrie devint la Capitale de ſon Empire, & il y tranſporta une ſi grande multitude de Juifs, que le quartier qu'ils habitaient reſſemblait à une Ville. Ce Prince fit alliance avec les puiſſances maritimes en qui il remarquait plus d'ardeur pour le commerce. Ptolemée devenu tranquille poſſeſſeur de ſes États, ne penſa plus qu'à faire proſpérer les arts & les ſciences néceſſaires au commerce & à la navigation. On ſçait qu'il fut le fondateur de cette fameuſe bibliotheque que le fanatiſme Muſulman condamna à périr par les flâmes.

Ptolemée Philadelphe ſuivit les traces de ſon pere, & bâtit ſur le Golphe occidental arabique, la Ville de Berenice, afin de faciliter davantage le commerce des Indes. Les marchandiſes étaient tranſportées par terre depuis cette Ville juſqu'à Coptos, pour les faire deſcendre enſuite ſur le Nil à Alexandrie. Cette route par terre était déſerte & ſans eau : Ptolemée fit creuſer des puits & citernes auprès deſquels on bâtit des Hôtelleries. Ce Prince que rien ne rebutait lorſqu'il s'agiſſait de l'intérêt du commerce, acheva le canal que Necao & Darius, avaient entrepris inutilement. Ce canal partait du bras du Nil appellé *Peluſiaque*, & allait ſe décharger à Arſinoë, Ville bâtie ſur la pointe la plus ſeptent. du Golphe arabique. Il avait environ 25 toiſes de largeur & 50 lieues de long. Il était aſſez profond pour ſoutenir les plus gros Vaiſſeaux. Ptolemée ne tira pas de ce canal tout l'avantage qu'il s'en était promis ; les Commerçans ne voulurent point courir les riſques de la navigation périlleuſe & fatiguante du Golphe arabique.

Aucun Prince n'a eu des flottes qui approchaſſent des ſiennes, ſoit par le nombre, ſoit par la force des bâtimens. Nous paſſerons ſous ſilence les guerres qu'il fit avec ſuccès contre les Éthiopiens, guerres qui avaient pour but l'intérêt du commerce.

Ptolemée Evergetes ſon fils, acheva de ſoumettre ces peuples, & pouſſa même plus loin ſes conquêtes. Il parut auſſi zélé que ſon pere pour le commerce, & le favoriſa autant qu'il lui fut poſſible.

Nous nous contenterons d'avoir parcouru ſommairem^t. l'état du comc^e. ſous le regne de ces trois Princes qui en avaient jetté des fondemens ſi ſolides qu'il ne put être ébranlé dans les temps de troubles & de révolutions. Leurs ſucceſſeurs ne trouvant plus rien à faire pour ſon accroiſſement, ne ſongerent qu'à le protéger par une puiſſante marine qu'ils avaient ſoin d'entretenir. Sous les derniers regnes, & particulierement ſous celui de Cleopatre, on vit s'augmenter conſidérablement le *commerce de luxe*. Nous ne finirons pas cet extrait ſans faire mention du grand crédit que les Commerçans avaient auprès de Ptolemée Phyſcon, qui les mit au nombre de ſes favoris, & les traita avec honneur & diſtinction. Il chargea même le fils d'un Négociant de marcher contre le Roi de Syrie qu'il avait réſolu de déthrôner, & il voulut que ce jeune homme prît le titre de Roi & portât le bandeau royal. Enfin, nous obſerverons avec M. l'Ab. Ameilhon, que les Ptolemées ne tiraient les grandes richeſſes qu'ils poſſédaient, que du commerce qui ſe faiſait en leur nom. Il eſt certain qu'ils entretenaient des manufactures dans leſquelles on ne travaillait que pour leur compte, & l'hiſtoire nous apprend que Q. Ovinius, Sénateur Romain, était Intendant des manufactures de laine & de lin de la Reine Cléopatre.

Nous ferons connaître dans l'extrait ſuivant en quoi conſiſtait le commerce & les manufactures d'Égypte. Ce morceau eſt très-intéreſſant.

RÉPONSE

Aux pareres inſérés dans les Gazettes des 2 & 13 de ce mois de Septembre, & aux conſultans ſur leſdits pareres, par M. Girard, Avocat à Quimper.

Je ſuis bien aiſe, Meſſieurs, de ce que vous ayez été ſatisfait de ma premiere réponſe; mais je le ſerais encore davantage ſi je m'étais rencontré avec quelqu'une de ces Chambres de commerce que vous avez auſſi conſultées, car le ſentim^t de pluſieurs ne peut que confirmer celui d'un particulier. Je ſuis même ſurpris que ces Compagnies reſpectables de Négocians éclairés ne s'empreſſent pas à me prévenir dans des diſcuſſions ſemblables; il y a plus de deux ans que je ſuis le ſeul à répondre à tous les pareres qu'on fait inſérer dans la Gazette du commerce; & perſonne n'a dit encore ſi j'avais bien ou mal opiné. Mais, puis-je me flatter d'avoir toujours aſſez de temps ou aſſez de ſanté, ou peut-être aſſez de zele pour me livrer ainſi à des diſcuſſions qui peuvent enfin m'attirer des critiques. (*a*)

Quoi qu'il en ſoit, Meſſieurs, je ne puis qu'applaudir à la bonne foi & à la prudence de vos co-aſſociés affréteurs. Il paraît que ni l'un ni l'autre d'entre vous n'aimez le procès; & ſi tous les hommes étaient auſſi ſages, on pourrait alors regarder comme poſſible ce qui eſt plus que problématique, l'établiſſement d'une paix & d'une confraternité générale entre tous les peuples de l'univers. Mais peut être les aſſureurs à qui vous avez affaire, ne ſeront-ils pas auſſi ennemis que vous de la chicane? Peut-être renouvelleront-ils en cette occaſion ces ſubterfuges & ces diſtinctions que l'on voit ſi ſouvent répétés dans les exemples que nous donne à cet égard M. Valin dans ſon Commentaire ſur le Titre des *aſſurances*. Mais tout ce qu'ils pourront objecter ne les délira point de leur obligation de recevoir l'abandon des marchandiſes dont il s'agit, puiſqu'il eſt vrai qu'ils ſe ſont chargés de *l'arrêt de Prince ami ou ennemi*, & de la *barateric* de Patron. (*b*)

Je ſuis même étonné de ce qu'ayant été inſtruits à temps de cet arrêt de Prince, & de la cauſe de cet arrêt, ils ne ſe ſont pas joints aux affreteurs pour ob-

---

(a) *Nous ne doutons nullement du zele de M. Girard qui met toute ſa gloire à employer ſes talens à des choſes dont les citoyens peuvent retirer quelque utilité.*

(b) *Ce mot* Barateric *embraſſe toutes les fautes quelconques du Maitre, & n'eſt ſuſceptible d'aucune autre acception.*

tenir main-levée des effets arrêtés. Je ſouhaite, Meſſieurs, que cette lettre les réveille. Mais puiſque la dénonciation de cet arrêt & le précédent parere, n'ont fait ſur eux aucune impreſſion, il y a tout lieu de craindre qu'ils ne ſolliciteront en Angleterre un jugement favorable au Maître qu'ils ont cautionné, que quand ils auront payé les ſommes aſſurées, paiement qu'on aurait pu exiger ſix mois après la dénonciation qui leur en a été faite, & dans lequel on doit comprendre les profits qu'auraient pu faire les affreteurs, ſi leurs marchandiſes étaient arrivées à temps à leur deſtination. Ainſi c'eſt aux aſſureurs à ſe pourvoir, ſi bon leur ſemble vers le Maître prévaricateur, & à ſe prévaloir contre lui des obſervations que j'ai faites à cet égard dans la Gazette du 16 Août dernier.

NAVIRES *en armement.*

DE HONFLEUR, *le* 20 *Sept.* 1766.

Le Navire le *Boutin*, de 40 tonneaux, armé de 12 canons & de 45 hommes d'équipage, Capitaine *Saurine*, eſt en charge dans ce Port, & partira pour S^t. Domingue du 16 au 20 Octobre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à PARIS, à M. Prevoſt, rue Simon-le-Franc, ou à M. Goſſey, Secrétaire du Roi, rue Montmartre; & à ROUEN à MM. V^e. de la Croix, Goſſey & Compagnie.

CHANGES.

S. 1766.	Lundi 22.	Mar. 23.	Mer. 24.
Amſterdam.	56 . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . 6 .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 l. 19 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	au pair .	. . . .	. . . .

FINANCES.

BORDEREAU des différens Effets repréſentés & numérotés pendant le mois d'Août 1766, en exécution de l'Edit du mois de Dec. 1764.

NOMBRE des Effets.	NATURE DES EFFETS.	MONTANT des principaux des Effets		
520 . .	Rentes ſur les Aydes & Gab. rembourſables au d^er. 20.	3,661,920 ℔	3 ß	4 ₰
716 . .	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	5,681,032	13	4
462 . .	Rentes en int. ſur les tailles rembourſables au d^er. 20.	2,241,050	15	11
730 . .	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20	3,340,452	6	4
410 . .	Augmentation de gages rembourſables au d^er. 20.	985,643	3	3
180 . .	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	726,930	8	
62 . .	Taxations héréditaires rembourſables au denier 20, & taxation au denier 18.	158,266	18	1
48 . .	Autres charges des États du Roi, comme intérêts d'Offices ſupprimés, &c. rembourſables au den. 20.	428,081	14	11
146 . .	Charges des États du Roi, des Domaines, Bois, Eaux & Forêts rembourſables au den. 20. . .	1,312,615	8	11
7 . .	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au deſſus du denier 20.	23,187		
3284 . .		18,559,180	12	1

3281 . .	*D'autre part.*			18,559,180	12 8
30 . .	Rentes à 5 p. cent sur les cuirs de 1759.			158,423	1 8
7 . .	Rentes sur la caisse des amortissemens.			12,000	
9 . .	Rentes sur les 2 ß pour livre.			78,800	
50 . .	Actions des Fermes.			50,000	
36 . .	Troisiéme loterie royale.			22,798	
65 . .	Quatriéme loterie royale.			45,160	
135 . .	Emprunt de 50 millions.			116,650	
5 . .	Annuités de 1757.	Coupons de 1760		500	
5 . .		Coupons de 1761		500	
5 . .		Coupons de 1762		500	
4 . .	Effets représentatifs desd. derniers coup. desd. Ann.			2,000	
	Effets des Colonies		*néant.*		
1440 . .	Reconnaissances du Canada			1,629,640	
	Emprunt du 16 Mars 1760.		*néant.*		
	Recon. représent. celles déliv. par le S. Nouette,		*néant.*		
	Rentes à 3 p. cent sur les postes.		*néant.*		
	Rentes à 4 p. cent sur les Aydes & Gabelles,		*néant.*		
	Rentes à 3 p. cent sur les cuirs de 1760.		*néant.*		
	Rentes à 3 p. cent sur les cuirs de 1761.		*néant.*		
5072 . .				20,676,151 ℔ 13 ß 9 d.	

RÉCAPITULATION.

Nombre des Effets représentés antérieurement au mois d'Août 1766		653,468
Nombre des Effets représentés pendant ledit mois		5,072
		658,540
Montant des principaux des Effets répréſentés antérieurement au mois d'Août 1766	1,703,731,082 ℔	9 ß 6 d.
Montant des principaux de ceux représentés pendant led. mois.	20,676,151	13 9
	1,724,407,234	3 3

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de S.&O.
L'Empereur,	1e.	F.	26
Issaly,	3e.	C.	26
Deschamps,	5e.	A.	26
Reynal,	10e.	C.	27
De Pigis,	11e.	E.	27
Amyot,	32e.	E.	27
Pencheim,	25e.	G.	27
Rousseau,	26e.	F.	2
Baroy,	27e.	B.	3
Delacharmote,	30e.	C.	3
Drouet,	35e.	J.	2
D'Eaubonne,	37e.	G.	1
Nau,	41e.	J.	30
De la Rue fils,	50e.	F.	27
Radix,	53e.	C.	30
De St. Janvier,	55e.	C.	2
Patu,	56e.	J.	3
Pannalier,	63e.	A.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1766.	*Lundi* 22.	*Mardi* 23.	*Mercredi* 24.
Ac. des Indes. .	1297 ½ 1300 .	1300	1300 . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	36	36. 36 ½. . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	857 ½ . . .	857 ½ . . .	857 ½ . .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	18 ½ 4m . .
2s. p. l. du Dix.	17. 17 ½. . .	17 ½	18 ½ 4m . .
3e. Loterie. .	24	24 ½ 13e. 29 ½	24 . . . .
Annuités. . .	425. 24 . . .	424	424 . . .
Coup. d'An. .	83	82 ½	82 ½ . .
Emp. de 50 mil.	23	23. 23 ½. . .	23 23 ½ . .
Emp. de 30 mil.	28	28	28 . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	32 31 ½ 33 10m	32	32 . . . .
4e. L. Epoques.	24. 10e. 29 .	24. 24 ½ 10e. 29	. . . . .
Nouette. . .	25 ½ 26 2m A. 27 ½	25 ½ A. 28. J. 28½	25 ½ A. 28 .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ⅌ sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .